



Départements de l'Allier, du Cher, de la Creuse et de la Nièvre
Un manifeste commun
pour la défense des Nouvelles ruralités

Les présidents des Conseils généraux :

- de l'Allier, Jean-Paul DUFREGNE
- du Cher, Alain RAFESTHAIN
- de la Creuse, Jean-Jacques LOZACH
- et de la Nièvre, Patrice JOLY

Soumettent ce manifeste à l'attention du gouvernement, des élus et associations d'élus nationaux et locaux et du grand public.

Dans le cadre des actions de coopération qui lient ces quatre Départements appartenant à 4 régions administratives différentes (Auvergne, Centre, Limousin, Bourgogne) mais présentant des réalités communes, les quatre présidents d'exécutifs partagent l'enjeu de l'avenir des territoires ruraux, spécifiquement des territoires emblématiques du nord du Massif central en déprise démographique.

Par la voix de ce manifeste, 4 objectifs sont poursuivis :

- valoriser les atouts des territoires ruraux autour du concept de « nouvelles ruralités »
- défendre un modèle de développement équilibré des territoires ruraux complémentaire à l'urbanité et à la métropolisation, sans opposer les uns aux autres,
- revendiquer pour ces territoires l'équité territoriale et le principe de solidarité nationale
- s'inscrire dans une république solidaire qui lutte contre les fractures territoriales et sociales

Dans un contexte de métropolisation active, de débats autour de la structuration territoriale, d'avancées technologiques permanentes, d'exigences accrues de la part de nos concitoyens en termes de qualité et de facilité de vie, la question du positionnement des territoires ruraux est posée. Confrontés eux-mêmes à de vrais

défis (démographie, économie, emploi), ils disposent pourtant de sérieux atouts (environnement, cadre de vie, patrimoine, accueil, accessibilité, équilibre villes/campagnes...) pour attirer de nouvelles populations. La ruralité s'écrit au pluriel, car c'est aussi sa diversité qui fait sa force, et qui permet de répondre aux attentes des populations.

Ces ruralités donc, n'opposent pas l'urbain au rural, mais défendent plutôt la notion d'équilibre et d'interdépendance entre les deux. Elles se posent en alternative aux métropoles et en intermittence des grandes aires urbaines. Valoriser ces « nouvelles ruralités », c'est surtout œuvrer pour le maintien de territoires variés, dynamiques, créatifs, peuplés, autonomes et productifs constitutifs de notre identité à l'échelle nationale. C'est encore faire un véritable travail de promotion de leur image, car l'enjeu est bien aussi d'inverser la tendance de la perte de population.

I. LES RURALITÉS, des atouts objectifs :

Dans son étude prospective sur les nouvelles ruralités à horizon 2030 (engagée en 2006), l'INRA confirme le regain d'intérêt pour les territoires ruraux.

« En France, l'attractivité des espaces ruraux n'est plus à démontrer. Cadre de vie, proximité avec la nature, lieu d'épanouissement et de sociabilité, antidote à la ville : la campagne traduit une évolution inédite du style de vie de nombreux individus et de leur rapport à l'espace (...) La campagne en tant que domaine dédié à la seule activité agricole ou lieu d'inscription de la société rurale a disparu ; elle est désormais un espace aux multiples usages, où des individus travaillent, habitent et se détendent tout en tissant continuellement des liens avec une diversité de territoires. »

A. Une attractivité économique, sociale et environnementale

Cette attractivité s'entend sur le plan économique et sur celui du développement de nos entreprises ; sur le plan social encore et donc sur l'avenir de nos emplois et du lien social ; sur le plan de la qualité de vie enfin et sur notre capacité à proposer une offre de vie répondant aux besoins des populations.

- Les territoires ruraux affichent des atouts incontestables autorisant de **véritables politiques de développement durable** sur ces territoires :

- sur le plan économique : la capacité d'innovation dans des secteurs émergents favorisant les fertilisations croisées et la structuration de filières (agroalimentaire, industrie, biotechnologies, économie verte...) ou encore un environnement favorable à l'implantation d'entreprises (zones d'activités, services associés, accompagnement, foncier moins cher...) ; mais aussi les services à la personne et l'économie résidentielle, au plus près des besoins des habitants.

- sur le plan du lien social : des bassins de vie à échelle humaine, favorisant une vie simple et des rapports humains apaisés, dans laquelle les déplacements sont

facilités, moins denses et moins polluants et où les services utiles à l'épanouissement de la famille sont disponibles (petite enfance, offre culturelle de proximité, services). « Vivre ensemble » devient possible grâce au dynamisme de la vie locale, au tissu associatif et aux projets bâtis à l'échelle des territoires vécus. La solidarité reprend le pas sur l'isolement et le repli sur soi. La culture et le patrimoine (historique, naturel, culturel) constituent des éléments identitaires et des points d'intérêt incontournables.

– sur le plan environnemental : un cadre de vie préservé dans un milieu sain, un accès rapide aux espaces naturels, des paysages protégés, une agriculture autonome et diversifiée et le développement d'énergies nouvelles (filiale bois par exemple).

B. Un maillage de villes et de campagnes complémentaire aux grandes aires urbaines :

Alors que le modèle urbain affirme toujours sa suprématie avec 80% de la population concentrée dans les villes, la tendance à « l'exode urbain », bien que multiforme, se confirme. 1 200 000 français changeraient de région chaque année (dont 200 000 franciliens) et 61% seraient prêts à le faire pour trouver un emploi (étude CREDOC 2011). Mieux encore, 10 millions de citoyens auraient un projet de vie en milieu rural.

Dans ce contexte, les territoires ruraux offrent des réponses. Villes moyennes, bourgs-centres, espaces naturels se partagent l'espace de manière équilibrée et constituent des espaces interstitiels vivants. En matière de prospective, l'économie locale serait fondée sur l'équilibre entre économie résidentielle et productive, tant sur le plan agricole (autonomie, circuits courts...) qu'industriel. Jeunes couples, retraités, entreprises à la recherche d'implantations plus favorables, services, sont les cibles principales de ce type de schéma. La question de la fidélisation des jeunes issus du territoire, par une offre de formation adaptée et par des possibilités d'emplois locales, est également essentielle. Mais plus généralement, l'accueil de nouvelles populations implique de s'ouvrir à des populations diversifiées, favorisant la mixité.

II. LES RURALITÉS revendiquées par des départements actifs et innovants

A différents niveaux de compétence, il s'agit d'adapter les politiques publiques aux enjeux et aux fonctionnalités des territoires ruraux. Il s'agit également de se mobiliser pour résorber les handicaps de nos territoires.

Parmi les handicaps constatés : les infrastructures (routières, ferroviaires, numériques), la démographie médicale, les services publics et au public, la démographie et la crise de l'emploi traditionnel.

Sur ces différents aspects, les Départements, confrontés à ces réalités, et bien que dépassant souvent le champ strict de leurs compétences, ont développé des politiques innovantes et bâti des projets de territoire offensifs : Nièvre 2021, Projet de territoire Allier, « les 8 projets structurants pour la Creuse »...

A. Des territoires de proximité, de solidarité et d'équilibre

Les projets départementaux faisant de la ruralité leur priorité intègrent les réalités de leur modèle : un maillage fin de villes moyennes et de campagnes. Ce modèle impose une gouvernance territoriale garantissant une articulation stable entre les différents usages et les habitants. Cette gouvernance s'appuie sur une **forte**

mobilisation des acteurs locaux autour de la mise en œuvre de projets de territoire animés par des collectivités territoriales et soutenus par des politiques publiques nationales d'ingénierie territoriale.

L'étude « Mutations et perspectives des espaces ruraux en France » de Philippe PERRIER-CORNET (Supagro Montpellier) définit les territoires ruraux actuels comme ayant 3 fonctions principales :

- > Espace productif / campagne ressource
- > Espace résidentiel / campagne cadre de vie
- > Espace nature / campagne environnement

Les politiques publiques doivent donc s'adapter à chacune de ces fonctionnalités dans le cadre d'un développement durable (volet environnemental, économique, social).

RESSOURCE (espace productif)	CADRE DE VIE (espace résidentiel)	NATURE (espace naturel)
<ul style="list-style-type: none"> - Politique agricole - Développement économique (endogène et exogène) - Politique industrielle - Commerce et artisanat - Emploi et insertion - Enseignement supérieur - Formation - Partenariats - Tourisme 	<ul style="list-style-type: none"> - Habitat - Petite enfance - Solidarités et vivre ensemble - Transports / mobilité - Infrastructures routières, ferroviaires, numériques - Services publics - Services de proximité - Education / jeunesse - Culture / sports / vie associative 	<ul style="list-style-type: none"> - Politique environnementale (gestion des espaces naturels) - Développement durable (volets environnemental / économique / sociétal) - Aménagement du territoire

L'enjeu est donc **d'organiser nos interventions de manière équilibrée**, concertée et partenariale sur l'ensemble de ces politiques. Pour cela, deux outils sont distingués et pratiqués :

- > La gouvernance locale : des projets de territoires à l'échelle intercommunale. L'articulation entre les différents niveaux institutionnels et l'organisation d'une

gouvernance partagée sont essentielles et doivent faire l'objet de débats et de pédagogie.

> La participation citoyenne : l'association des habitants aux réflexions.

B. Des territoires innovants

L'innovation devient essentielle pour des territoires ruraux qui ne bénéficient pas toujours de la solidarité nationale. Le Département, niveau de proximité, fédérateur des territoires locaux, témoigne de sa capacité à prioriser son action selon les réalités locales. La plupart de ces politiques s'inscrivent dans la démarche volontariste de chaque territoire, donc en dehors de son champ direct de compétences.

- En matière d'accueil : des plans d'accueil de nouvelles populations, l'enrichissement des pôles de services intermédiaires, des stratégies de marketing territorial et de développement exogène...
- En matière de démographie médicale : face au vieillissement de la population et parallèlement des professionnels de santé, l'enjeu est d'assurer une égalité d'accès pour tous à des soins de qualité. Des exemples d'actions : création de bourses à l'installation de médecins, soutien aux maisons de santé pluridisciplinaires, réseau universitaire, télémédecine...
- En matière de services : aide au maintien à domicile des personnes âgées, aux services d'aide à la personne, soutien au commerce et à l'artisanat, transport à la demande, e-administration, territorialisation des personnels...
- En matière d'infrastructures : les Départements sollicités hors compétences en matière de routes nationales, de LGV, de réseau à Très haut débit ou de téléphonie mobile...
- En matière de qualité de vie : plans départementaux de l'habitat favorisant la réhabilitation des centres-bourgs et la mixité sociale dans un contexte de pression moindre sur le logement, soutien à la diversification des modes d'accueil petite enfance, politique en faveur de l'environnement et des paysages...
- En matière d'économie et d'emploi : des aides au développement industriel, l'aménagement de zones d'activité, la valorisation de l'enseignement supérieur, l'aide aux TPE / PME, l'aide à l'agriculture, le soutien aux nouvelles formes d'organisation du travail (télétravail, groupements, aide à la création, emploi du conjoint...).

III. LES NOUVELLES RURALITÉS : un modèle fragile nécessitant solidarité et équité

> Luttons contre la double peine !

Les territoires ruraux en sont souvent victimes...Ainsi, déréglementation et libéralisation de certains services publics ou d'intérêt général ont souvent transformé un accès universel gratuit en une dépense publique transférée aux collectivités territoriales contraintes de compenser. C'est inéquitable alors même que les opérateurs réalisent gratuitement les infrastructures nécessaires dans les grandes aires urbaines (réseau fibre optique par exemple). Ainsi les territoires ruraux disposant de moyens moindres qu'ailleurs ont systématiquement des charges plus lourdes : c'est une injustice qu'il faut rétablir.

> Sur le plan des services publics et au public : la nécessité dans les territoires ruraux d'accepter le principe de « services plancher» indispensables au maintien de la vie de proximité. Au-delà des normes nationales, il s'agit de maintenir les services essentiels par bassin de vie afin d'éviter la spirale négative de la désertification, souvent accélérée par la disparition progressive « imposée » de ces services. Donnons aux territoires ruraux les « chances de rebond » dont ils ont besoin.

Ces constats justifient **l'aspect revendicatif** de ce manifeste : auprès de l'Etat, mais aussi de l'Europe, il s'agit d'exiger la légitime égalité des territoires.

Comment ?

- En nous inscrivant dans une démarche de valorisation nationale de cette démarche
- En fédérant d'autres territoires ruraux autour de ces enjeux
- En demandant la prise en charge par la solidarité nationale des grands projets structurants
- En recentrant le rôle de l'Etat sur ses missions de cohésion nationale
- En sollicitant l'échelon européen sur les projets de développement rural
- En faisant accepter le principe de péréquation horizontale et verticale au service de l'équité territoriale
- En contribuant concrètement aux instances de concertation sur l'organisation territoriale (Etats généraux de la démocratie territoriale, valorisation au sein de l'ADF, contribution à la réforme des collectivités territoriales, réflexion sur l'autonomie des collectivités....)
- En favorisant la structuration d'une intercommunalité forte capable de porter des projets de territoire innovants.

En synthèse, 3 revendications :

1. Donner aux territoires ruraux les moyens de leur liberté d'action / favoriser la créativité et le partenariat entre les territoires
2. Faire en sorte que l'Etat et les grands opérateurs nationaux réalisent les infrastructures et grands équipements nécessaires à l'accessibilité et à la valorisation des territoires ruraux ainsi qu'un maintien des services publics, dans des conditions qui garantissent un service universel de base à tout territoire
3. Garantir aux collectivités locales leur autonomie et ce à 3 niveaux : autonomie financière (impliquant réforme fiscale et systèmes de compensation pérenne des charges transférées) ; autonomie d'action (clause de compétence générale, maintien des échelons de proximité) ; autonomie concertée (articulation des compétences et de la gouvernance à l'échelle régionale entre collectivités, mutualisation, contractualisation...).

Faire que s'exercent réellement au niveau national : la solidarité et l'équité au travers notamment d'une péréquation juste et transversale entre territoires.